



L'ACTION DU MOIS

L'Université d'été de la Fondation pour le droit continental: une expérience juridique interculturelle

326



Sixto Sánchez Lorenzo, université de Grenade (Espagne)

L'Université d'été de la Fondation pour le droit continental ouvrira ses portes pour la neuvième édition le 3 juillet prochain (univ-ete@fondation-droitcontinental.org). Inscriptions : www.fondation-droitcontinental.org). Cette manifestation réunit chaque année à Paris, au cours des trois premières semaines de juillet, des étudiants du monde entier.

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), par des professeurs et des praticiens de diverses nationalités. Ils sont organisés en trois filières : anglophone, francophone et hispanophone. Les étudiants doivent suivre deux cours portant sur les thématiques suivantes : l'introduction au droit et à ses méthodes et le droit européen et international des contrats. Ils en choisissent trois autres dans des domaines diversifiés du droit. Au cours de l'université, des rencontres avec les professions juridiques phares, avocats et notaires, sont organisées. Les élèves ont aussi le privilège de visiter les plus hautes juridictions françaises et les grandes institutions politiques françaises. Les étudiants qui le souhaitent peuvent passer l'examen final, afin d'obtenir un Certificat de formation au droit continental délivré par l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

J'ai participé en tant qu'enseignant à cette expérience unique en dispensant un cours dans la filière hispanophone. Les filières linguistiques ne sont pas des espaces clos. Plusieurs semaines avant notre rencontre, les professeurs chargés d'un cours dans une des filières prennent contact pour élaborer et enrichir la cohérence de leurs enseignements. Les étudiants ne choisissent pas forcément les filières correspondant à leur langue maternelle. Dans nombre de cas, ils choisissent une filière pour pratiquer et améliorer la pratique d'une langue étrangère.

En 2016, les 158 étudiants qui ont participé à l'université provenaient de 49 pays différents. Au-delà de la richesse des échanges

en classe, ils ont vécu une expérience d'échanges culturels intense.

Cette université d'été est un rassemblement populaire et interculturel. Le cours sur le droit européen et international des contrats met en relief les conséquences de la diversité juridique sur les échanges transfrontaliers. Cette leçon vise à démontrer que l'harmonisation européenne dans le règlement des conflits des lois sur la base du Règlement « Rome I » nous permet de souligner les limites de la méthode conflictuelle.

Deux perspectives servent à minimiser les limitations des solutions de droit international privé et à améliorer la sécurité juridique du commerce international. La première vise à l'harmonisation du droit des contrats. On analyse les ambitieux projets d'harmonisation au sein de l'UNIDROIT, l'OHADAC ou l'Union européenne, bien connus par la Fondation pour le droit continental et par l'Association Henri Capitant du fait de leur contribution dans ces organisations.

La portée des textes sur l'harmonisation du droit des contrats est nonobstant contradictoire. Du point de vue d'une logique civiliste, ces textes ont eu une influence certaine sur la modernisation du droit des contrats en Allemagne ou, plus récemment, sur la réforme du Code Civil français en 2016.

Du point de vue d'une logique internationaliste, les textes rédigés n'ont pas obtenu le succès souhaité parmi les entreprises concluant des contrats internationaux. Les textes harmonisés au niveau européen ne rentrent pas en concurrence avec les droits nationaux et, notamment, avec le droit anglais. Cela renforce l'importance de la méthode comparative. Le cours se concentre sur les principales divergences entre les systèmes nationaux en matière de contrats, qui mènent à une conclusion : la seule manière de réduire le « risque-pays » dans un contrat international consiste à rédiger un contrat précis et clair, adapté aux nécessités du commerce international. Un atelier sur la rédaction de clauses les plus importantes du contrat international, corollaire du cours, permettra de travailler sur une association parfois complexe, mais inévitable entre deux termes : la langue et le droit.

Ainsi, la méthode et les recherches comparatives renforcent les échanges interculturels en dévoilant les points de convergence et de divergence entre les systèmes juridiques de chacun. Cet échange initié en classe se poursuit généralement dans les rues du quartier latin. L'atmosphère extraordinaire fait de ce rendez-vous culturel une manifestation que l'on ne veut pas rater. ■